

Nos ergonomes vous accompagnent en télétravail

Dans le cadre de votre emploi, l'organisation du travail prévoit peut-être des journées de télétravail. Dans cette perspective, les ergonomes d'Ipal vous proposent des conseils personnalisés à distance, pour limiter le risque d'apparition de TMS.

Le placement des salariés en télétravail pose la question des conditions de travail dans une multitude de lieux différents, avec du matériel varié et le Code du Travail prévoit que les salariés travaillant sur écran bénéficient d'une information adaptée.

Une fiche conseil télétravail

Les collaborateurs en situation de télétravail y retrouveront les éléments à prendre en compte à leur poste, afin d'éviter les postures inconfortables et limiter le risque d'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

› Disponible en téléchargement sur ipal.fr (Espace ressources)



Un entretien personnalisé à distance

Ces entretiens à distance sont destinés aux collaborateurs qui en expriment le besoin. L'objectif est de réaliser un état des lieux et de formuler des recommandations adaptées, destinées à améliorer le confort du collaborateur à son poste en télétravail, tenant compte du matériel disponible et des problématiques spécifiques de la personne.

Modalités

- › L'entretien sera réalisé via l'application Zoom, ou Teams, à votre convenance, à partir d'un lien internet adressé au collaborateur.
- › Durée : 30 minutes

Comment procéder

- › Le salarié contacte le Pôle ergonomie d'IPAL, à l'adresse : relationsadherents@ipal.fr
- › Notre équipe lui propose une date de rendez-vous.
- › L'entretien est réalisé en visio-conférence, au poste du collaborateur placé en télétravail.



Note : la prestation Télé Conseil Ergo ne donne pas lieu à des recommandations sur l'achat de matériels et ne substitue pas à l'avis du médecin du travail.

À savoir : Cette prestation est incluse dans le montant de votre adhésion et n'entraîne aucun coût supplémentaire pour l'employeur